**Textes officiels :**

### Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École : [Circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72680)

* Prévention et traitement de la cyberviolence entre élèves : [Circulaire n° 2013-187 du 26-11-2013](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=75290)
* Guide de prévention de la cyberviolence entre élèves : [Circulaire n° 2013-187 du 26-11-2013](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=75290)

**Sites :**

[Agir contre le harcèlement à l’Ecole](http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/)

Ce site présente un grand nombre de guides et de ressources destinés à comprendre et à agir contre le harcèlement à l’école. Je vous invite à y découvrir notamment la rubrique « Centre de ressources » et sa sous-rubrique « Outils pédagogiques » dont, pour le primaire, la série de dessins animés conçus par « Les petits citoyens ». Ces vidéos sont accompagnées de guides pédagogiques pour mener des actions dans la classe et dans l’établissement.

[Eduscol – Mobilisons-nous contre le harcèlement](:%20http:/eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-harcelement.html)

Pour rendre les élèves acteurs de la prévention, le ministère de l'éducation nationale a lancé, dès septembre 2013, un prix "Mobilisons-nous contre le harcèlement" ouvert aux jeunes de 8 à 18 ans et aux structures péri et extrascolaires. Pour tout renseignement, vous pouvez consulter la page dédiée à ce prix sur le site Eduscol.

[Eduscol - Agir sur le climat scolaire](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/69/6/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf)

Le guide sur le climat scolaire constitue un vade-mecum pour tous ceux qui veulent améliorer la vie d'une école. L'approche se veut globale et associe la lutte contre les violences, l'organisation des partenariats, le développement de pédagogies de coopération. L'objectif : améliorer le bien-être des élèves et des enseignants. Pour chacun des axes, le guide propose une définition de l'axe, les résultats de la recherche dans ce domaine, et des pistes de mise en œuvre.

**Numéro verts :**

Un numéro vert « Stop harcèlement » d'écoute, d'information et d'orientation : **0808 807 010**, géré par l'École des parents et des éducateurs d'Ile-de-France (EPE-IDF) est mis en place depuis janvier 2012. Une procédure de transmission sécurisée de signalements d'élèves victimes de harcèlement aux référents est établie depuis novembre 2012. En octobre 2013 elle sera sensiblement améliorée pour un meilleur suivi du traitement des situations par les établissements.

Pour les situations particulières de « cyberharcèlement », un numéro vert Net Écoute géré par l'association E-enfance : **0 800 200 000** est mis à disposition.